

**OPCRE : OBJECTIF PROJET CREATION D'ENTREPRISE**

Nous sommes prestataire du Pole Emploi Champagne Ardenne pour cette prestation, l'OPCRE.

Parlez-en avec votre conseiller, il vous fixera directement avec nous un premier RDV s'il estime que vous pouvez en bénéficier.

L'OPCRE est une **prestation de conseil personnalisée**, réalisée en **rendez vous individuels** avec des consultants qui ont tous une expérience concrète de chef d'entreprise, afin de vous aider à prendre conscience de la viabilité de votre projet.

**Pré requis** : Avoir un projet de création ou reprise, être volontaire, disponible pour s'engager dans un travail de réflexion et mener des démarches personnelles

**Durée de la prestation** : 3 mois

**10 RDV individuels personnalisés en fonction de chaque projet et des besoins du demandeur** :

- **9 rdv d'accompagnement, organisés autour de 3 phases (de l'idée au projet, du projet à la concrétisation, évaluer et formaliser) et comprenant notamment :**
  - « **Porteur/projet** » : déterminer l'adéquation entre le porteur et son projet, et notamment préciser les actions à entreprendre pour l'améliorer
  - « **Etude de marché/stratégie commerciale** » : s'assurer du démarrage du projet et de sa pérennité : potentiel concret de clients !
  - « **Prévisionnel financier, autres éléments financiers** »
  - réalisation du plan de financement (investissements et ressources)
  - construction du prévisionnel d'exploitation sur 3 ans (dont calcul du point mort) et du prévisionnel de trésorerie sur 12 mois et 3 ans
  - Objectif : se confronter à la faisabilité économique réelle du projet, et donc de « chiffrer » la prise de risque du porteur
  - « **Statut juridique, aides, démarches** » : aide au choix du statut, conséquences fiscales et sociales, démarches, aides.
  
- **Dernier rdv de « bilan »** : synthèse des points forts et des points faibles du projet,

-

Le porteur doit prendre conscience de la faisabilité de son projet à court ou moyen terme, et donc déterminer précisément les actions nécessaires à la poursuite et à la réalisation du projet

**Documents à apporter :**

- CV
- informations disponibles sur le projet (investissements, charges, prix,...)
- documents comptables (si reprise d'activité)
- toutes autres informations utiles pour le montage du projet.